



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Transport aérien à Mayotte

Question écrite n° 32364

Texte de la question

M. Mansour Kamardine interroge M. le ministre délégué auprès de la ministre de la transition écologique, chargé des transports, sur la construction de la piste longue à l'aéroport de Mayotte. Le Président de la République a annoncé en 2019 que les premiers travaux de construction de cette piste seraient réalisés avant le printemps 2022. Des études de réalisabilité de la construction de la piste longue attendue de longue date à l'aéroport de Pamandzi ont été lancées. Aussi, il lui demande de lui confirmer que les engagements du chef de l'État seront tenus et de l'informer de l'agenda précis de construction de la piste longue.

Texte de la réponse

Lors de sa visite à Mayotte le 22 octobre 2019, le Président de la République a annoncé la construction d'une piste longue sur l'aéroport de Mayotte, nécessitant au préalable la réalisation d'études préparatoires. Ces études permettront notamment de choisir le scénario définitif du projet et de définir les caractéristiques complètes et optimisées de la piste compte tenu notamment de l'évolution de la flotte des compagnies. Depuis l'annonce du Président de la République, la direction générale de l'aviation civile est pleinement mobilisée pour que ces études soient menées dans le respect des engagements pris. Malgré les perturbations liées à la pandémie de la Covid-19, le calendrier du projet reste maîtrisé. Les principaux marchés, relatifs aux études environnementales, opérationnelles, techniques, géologiques et géotechniques, ont été notifiés. Les travaux préparatoires ont ainsi pu démarrer à Mayotte dès le mois de septembre. Au total, ce sont six marchés qui seront lancés pour un montant global de 3,2 M€. Conformément aux engagements du Président de la République, les études préparatoires seront bien menées dans un délai de l'ordre de 18 mois. Début 2022 la phase réglementaire préalable aux travaux pourra donc être lancée. La phase travaux débutera dès l'obtention des autorisations administratives, en 2023. Le respect de ces différentes étapes est important pour garantir la qualité des travaux menés et sécuriser techniquement et juridiquement l'ensemble du projet.

Données clés

Auteur : [M. Mansour Kamardine](#)

Circonscription : Mayotte (2^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 32364

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : [Transports](#)

Ministère attributaire : [Transports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 septembre 2020](#), page 6455

Réponse publiée au JO le : [6 juillet 2021](#), page 5426